

*Initiatives ministérielles*

pensions versées au titre de la Sécurité de la vieillesse, récupération qu'ils ont, bien entendu, combattue lorsqu'ils siégeaient dans l'opposition. En fait, il est même allé plus loin en imposant l'examen des ressources comme critère d'admissibilité à certains avantages fiscaux consentis aux personnes âgées. Voilà un autre exemple qui témoigne de l'abandon de l'universalité. Nous pourrions être en désaccord avec le mécanisme utilisé mais il y a assurément un courant en ce sens. Pour ce qui est de l'assurance-chômage, on a accru, dans certains cas, les prestations aux personnes à faible revenu, mais on les a réduites dans d'autres.

● (1250)

Encore une fois, toutes ces mesures, à savoir la réduction des charges sociales, le rétablissement d'un lien entre le montant des cotisations et celui des prestations d'assurance-chômage, constituent un retour aux principes de l'assurance. Enfin, on constate un désir de mieux cibler ce programme et un recul de l'universalité.

Ces mesures constituent autant d'aspects positifs, selon nous. Je reconnais également qu'il y a des décisions difficiles à prendre. Les changements auront des effets importants pour les personnes visées et je ne doute pas que le gouvernement aura une décision difficile à prendre. Nous lui accorderons cependant notre appui. Je regrette seulement que cette mesure soit l'une des rares mesures difficiles prévues dans le budget.

Je voudrais exprimer une réserve. Une des modifications prévues accorde le bénéfice du doute aux employés qui sont renvoyés pour inconduite. Selon nous, cette mesure risque d'encourager les employés à contester tous les renvois dans l'espoir de toucher des prestations. Il risque d'y avoir un engorgement du système et un accroissement du nombre de réclamations. Nous espérons que le gouvernement se penchera sur cette question durant l'étude en comité. Je tiens également à reconnaître que certaines des mesures prises par le gouvernement précédent dans ce domaine étaient douteuses.

Enfin, nous sommes d'accord en ce qui concerne les projets pilotes prévus dans le projet de loi et nous exhortons le gouvernement à tenir la Chambre au courant des dépenses qui seront faites. Nous l'encourageons également à évaluer le succès de ce genre de projets et à en faire rapport à la Chambre. Trop souvent dans le passé, on a annoncé des initiatives dans le seul but d'atténuer les répercussions de mesures impopulaires. Ces initiatives perdurent, elles ne sont jamais évaluées de façon adéquate et finissent tout simplement par réduire l'efficacité de mesures dont le but premier était de réduire les dépenses.

Cela dit, je regrette que nous ne puissions pas appuyer le projet de loi dans son ensemble. Nous appuyons bon nombre de ses dispositions mais nous ne pouvons appuyer le projet de loi intégralement parce qu'il s'agit d'une mesure fourre-tout.

[Français]

En parlant de ce projet de loi omnibus, je voudrais commenter de façon brève la position du Bloc québécois en ce qui concerne le projet de loi C-17, Loi modificative portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 février 1994.

En faisant mes commentaires, je remarque que la plupart des mesures contenues dans ce projet de loi concernent certaines coupures dans le budget du gouvernement, et surtout les coupures de l'assurance-chômage proposées par le gouvernement.

Je constate que le Bloc s'oppose à ce projet de loi, tout comme il s'oppose à presque tout changement majeur proposé par le Parti réformiste aux programmes importants du gouvernement, ce qui m'inquiète. Je vois ici un parti qui veut le plus grand changement possible: la division du pays.

Quand nous parlons des programmes du gouvernement fédéral, des programmes créés par le système fédéral, notre parti propose de grands changements, les libéraux en proposent d'aussi importants, mais dès que le gouvernement commence à étudier des choses tout à fait importantes pour l'avenir de notre pays, nous notons toujours l'opposition du Bloc québécois envers ces changements.

Je n'arrive pas à expliquer à mes électeurs pourquoi un parti qui déteste le système fédéral canadien aime toujours les programmes fédéraux puisqu'il préfère le statu quo.

● (1255)

Le Bloc québécois peut toujours reconnaître les bénéfiques, en effet, des programmes fédéraux, avec précision, avec clarté, etc., mais quand il parle des problèmes du système fédéral et surtout des programmes dont nous débattons ici, nous remarquons un manque de précision dans leur débat. Par conséquent, je ne peux pas comprendre leur opposition au système, au programme en général, et leur manque d'opposition à des cas bien spécifiques, cas par cas.

[Traduction]

J'espère qu'au fil des discussions, nous arriverons à mieux comprendre les positions de ce genre.

Je voudrais m'arrêter un moment à la partie II, qui traite de questions que je connais bien, c'est-à-dire les arrangements fiscaux. À cet égard, le projet de loi modifie le Régime d'assurance publique du Canada et la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique.

L'article 12 sur le RAPC vise à limiter désormais le montant des contributions fédérales versé à chacune des provinces, afin qu'il ne dépasse pas celui qu'elles ont reçu pour l'année se terminant le 31 mars 1995 jusqu'à ce qu'il soit remplacé par la réforme des programmes de sécurité sociale pour l'exercice 1996-1997.

Jusqu'à maintenant, nous avons généralement reconnu qu'il fallait réduire les paiements de transfert fédéraux, surtout dans le domaine de l'aide sociale. On peut se demander pourquoi imposer des objectifs de réduction en l'absence d'une politique pour apporter des modifications, voire même d'une politique d'orientation définissant ces modifications.

Nous croyons que cette situation a déjà entraîné des injustices. Le gouvernement précédent a plafonné les paiements aux provinces dites nanties: l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario. Ces plafonds ont considérablement réduit les recettes que ces provinces attendaient sous forme de paiements de transfert